Image not found or type unknown

changement de la residance en urgence

Par **NIKO KREBS**, le **03/09/2011** à **11:21**

mon fils et inscrit par sa mere a l'école pour la rentrée a l'école dans la comune de toneins dans le lot et garonnne alors que sa mere vit pour le moment a bordeaux et moi a libourne elle a pour projet de trouver une maison a acheter a toneins et compte le temps de trouver cette maison son financement etc etc instaler notre fils cher son oncle qui lui vie deja a toneins dans une petite maison ou mon fils vas devoir partager pour dormir la chambre de son oncle et sa tante pour une durée indeterminet sa mere restant a bordeaux pour une durée indeterminet aussi je souhaite donc avoir la residence de mon fils et l'autoritée parental les fait ci desu n'etant pas les premier setp demenagements et sept écoles et mon fils a huit ans et rentre en ce2 doi je fair un referai ou une procedure clasique ^pouvez vous me trouver un avocat qui faut il contacter pour cette procedure merci d'avance

Par **Domil**, le **03/09/2011** à **12:24**

Vous pouvez avoir la liste des avocats via le conseil de l'ordre départemental.
Hélas, il est bien tard, car même en référé, vous n'aurez aucune décision avant que l'année scolaire soit bien entamée. Il fallait vous opposer au changement d'école

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés